



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2022, une enquête publique de 33 jours consécutifs, **du lundi 07 novembre 2022 à 14h00 au vendredi 09 décembre 2022 à 17h00 (clôture de l'enquête)**, sera ouverte à la demande du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, préalable à l'autorisation environnementale relative à :

- la création d'une passerelle destinée au franchissement de la Loire (piétons, cyclistes et cavaliers à pied) et qui reposera directement sur les 7 piles de l'ancien barrage du lac de Loire, sur le territoire des communes de La Chaussée-Saint-Victor et de Vineuil ;
- l'agrandissement (passage de 7 à 15 mètres) et l'approfondissement de 10 cm de la passe à bateaux située entre les piles 6 et 7 de l'ancien barrage et sous la passerelle projetée ;
- l'implantation d'un belvédère et d'un ouvrage de franchissement sur le viaduc des Noëls sur le territoire de la commune de Vineuil.

Le préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de La Chaussée-Saint-Victor et Vineuil (siège de l'enquête publique) où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies (ci-dessous) et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairies :

La Chaussée-Saint-Victor :

- Les lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le mardi de 8h00 à 12h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vineuil :

- Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h45

Il peut être également consulté sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher :

(<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).

Le Tribunal Administratif d'Orléans en date du 05 octobre 2022 a désigné Monsieur Michel CARQUIS, ingénieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siègera en mairies de La Chaussée-Saint-Victor et Vineuil à l'occasion des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **le lundi 07 novembre 2022 en mairie de Vineuil de 14h00 à 17h00,**
- **le vendredi 18 novembre 2022 en mairie de La Chaussée-Saint-Victor de 09h00 à 12h00,**
- **le mercredi 30 novembre 2022 en mairie de La Chaussée-Saint-Victor de 09h00 à 12h00,**
- **le vendredi 09 décembre 2022 en mairie de Vineuil de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de La Chaussée-Saint-Victor et Vineuil ;
- adressées par mail à : (ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr) ;
- adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Vineuil - Rue de la République - BP 20004 - 41353 VINEUIL.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher (ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de La Chaussée-Saint-Victor et Vineuil ainsi qu'à la direction départementale des territoires (Service eau et biodiversité) et sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications-legales/Enquetes-publiques>) pendant une durée d'un an.